

**Le 4 septembre 2024**

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **quatrième jour du mois de septembre de l'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que Messieurs Brian Wharry, William Marsden, Andrew Phaneuf et Paul-Conrad Carignan.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, Maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

**1. Ouverture de la séance**

Le Maire, Pierre Martineau, procède à l'ouverture de la séance, il est 19h01.

24-09-813

**2. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Johanne Fradette  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 9.1.

ADOPTÉE

24-09-814

**3. Adoption des procès-verbaux**

*Il est proposé William Marsden  
Appuyé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu*

**QUE** les procès-verbaux des séances du 5 août 2024 et du 16 août 2024 soit adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

**4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

**7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois d'août dernier est déposé aux membres du conseil.

**7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Les rapports d'inspection forestière du mois de juillet et août sont déposés aux membres du conseil.

## 8. ENVIRONNEMENT

24-09-815

### **8.1 Demande d'appui visant la résilience aux défis climatiques**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'appui, du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf), visant la résilience aux défis climatiques touchant l'eau, plus précisément, le projet cible la gestion durable des eaux de pluie dans le bassin versant du lac Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** le projet proposé cible trois niveaux d'intervention : l'information, la préparation à l'action et l'accompagnement dans l'action;

**ATTENDU QU'**aucune contribution financière n'est attendue et que le Cogesaf souhaite obtenir un support logistique pour la diffusion des communications, la tenue d'atelier, le temps de personnel municipal pour travailler sur l'outil diagnostic et les recommandations résultant du diagnostic;

**ATTENDU QUE** ce support logistique, sous forme de banque d'heure, est estimé à une banque d'environ 100 heures répartie dans l'équipe municipale, échelonnée sur 3 ans, d'une valeur équivalente à 6 000,00 \$;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'environnement a fait ses recommandations au conseil;

***Il est proposé par Johanne Fradette***

***Appuyé par William Marsden***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil appui les démarches du Cogesaf par l'implication du personnel municipal qui pourra s'élever à un maximum de 100 heures, pour la durée du projet, équivalent à une contribution de 6 000,00 \$;

ADOPTÉE

24-09-816

### **8.2 Demande d'appui à la réalisation du projet de nettoyage du fonds aquatique**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'appui, de la part de Plongée Aquamundo, pour la réalisation du projet de nettoyage des débris et déchets du fonds aquatique de la Baie du Moulin au lac Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** cette demande d'appui consiste à un soutien financier de 500,00 \$, fournir 3 bacs (recyclage, compost et déchets) ainsi que la disposition des matières lors de l'évènement;

**ATTENDU QUE** cet évènement bénéficierait grandement la santé de la faune et la flore sous-marine ainsi que tous les baigneurs et utilisateurs de la Baie du Moulin;

**ATTENDU QUE** la dernière corvée de nettoyage, qui a eu lieu en juin 2019, a permis de sortir de l'eau environ 1,5 tonnes de déchets de la Baie du Moulin;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'environnement a fait ses recommandations au conseil;

***Il est proposé par Constance Ramacieri***

***Appuyé par Andrew Phaneuf***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil appui la demande de Plongée Aquamundo en versant un montant de 500,00 \$, en fournissant 3 bacs ainsi que la disposition des matières qui sera sortie de la Baie du Moulin lors de l'évènement.

ADOPTÉE

24-09-817

**8.3 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 475-2024, lot 4 923 439 situé au 466, Alger Nord**

**ATTENDU QUE** le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

**ATTENDU QUE** la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspecteur en environnement et le directeur général et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 923 439 a procédé au remplacement de son installation septique;

***Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde aux propriétaires du lot 4 923 439, le financement de 52 200,78 \$ couvrant les frais des dépenses;

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre payable au propriétaire de l'immeuble, au montant de 52 200,78 \$, taxes incluses, tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2,r.22);

**QUE** le conseil mandate le directeur général à appliquer les dispositions du règlement 475-2024 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

**9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

24-09-818

**9.1 Inspection et entretien annuel du barrage**

**ATTENDU QUE** selon la loi sur les barrages du Québec, une inspection reconnaissance du barrage doit être effectuée une fois par année;

**ATTENDU QUE** le responsable des travaux publics a reçu une soumission à ce titre;

**ATTENDU QUE** cette soumission propose un escompte de 10% par inspection avec un contrat de 2 ans;

***Il est proposé par Johanne Fradette  
Appuyé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroi le mandat d'inspection à VANEX au montant de 1 810,00 \$ taxes en sus pour l'année 2024 conformément à la soumission V-24-Lovering 2024, datée du 15 août 2024;

**QUE** le conseil octroi le mandat d'inspection à VANEX pour une période de 2 ans (2024-2025) pour bénéficier de l'escompte de 10%;

**QUE** la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire 02 69000 453.

ADOPTÉE

24-09-819

### **9.2 Octroi de contrat - Marquage de lignes de rues**

**DROIT DE VETO**

**ATTENDU QUE** le responsable des travaux publics a demandé à deux compagnies de soumettre une offre pour le marquage des lignes de rues;

**ATTENDU QU'**une seule compagnie a soumis une offre;

**ATTENDU QUE** la compagnie Lignes Maska a soumis une offre au montant de 6 604,20 \$ avant taxes

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise le responsable de la voirie à s'approvisionner auprès de Lignes Maska pour le marquage des lignes au coût de 6 604,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à la proposition datée du 26 août 2024;

**QUE** la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire 02 35500 521.

ADOPTÉE

## **10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

24-09-820

### **10.1 Approbation des comptes payés et à payer**

***Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois d'août 2024, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois d'août conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	237 965,67 \$
Total des comptes à payer :	36 42,60 \$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois d'août 2024, pour un montant de 57 618,08 \$

ADOPTÉE

### **10.2 Rapports des délégations de pouvoir**

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général et du responsable de la voirie et des infrastructures, pour le mois d'août, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 2 989,52 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 7 562,16 \$

24-09-821

**10.3 Offre de service annuelle de Cain Lamarre - 2025**

**ATTENDU QUE** la municipalité a utilisé les services de Cain Lamarre SENCRL lors de l'année 2024 et souhaite prolonger les services en 2025;

**ATTENDU QUE** la firme Cain Lamarre, dans son offre de service 2025, propose un forfait de consultation, lequel offre une banque d'heures à moindre tarif;

**ATTENDU QU'**une fois cette banque épuisée, la municipalité sera chargée au taux régulier selon le tarif du professionnel ayant travaillé dans le dossier;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;

**QUE** le conseil mandate le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers;

**QUE** le montant de la dépense est à prévoir au budget 2025.

ADOPTÉE

24-09-822

**10.4 Demande de dons**

**ATTENDU QUE** le conseil désire statuer sur les différentes demandes de dons et d'aide financière reçus;

**ATTENDU QUE** les demandes analysées sont celles du parc Weir ainsi que de l'Association Communautaire de Georgeville pour l'organisation des activités;

**ATTENDU QUE** le comité d'administration a fait ses recommandations au conseil;

***Il est proposé par Johanne Fradette  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde un montant de 2 000,00 \$ au parc Weir pour 2024;

**QUE** le conseil accorde un montant de 10 000,00 \$ à l'Association Communautaire de Georgeville pour les activités de 2024;

**QUE** le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE

11. **HYGIÈNE DU MILIEU**

12. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

24-09-823

**12.1 Renouvellement de l'entente de la Croix Rouge**

**ATTENDU QUE** la Croix Rouge s'avère être un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors

d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire renouveler l'entente pour une durée de 3 ans, pour les sinistres mineurs et majeurs, à raison de 225,00 \$ pour chacune des années 2025, 2026 et 2027;

***Il est proposé par Constance Ramacieri***

***Appuyé par Andrew Phaneuf***

***Il est résolu***

**QUE** le Conseil accepte de renouveler l'entente avec la Croix Rouge Canadienne pour une période de trois ans, soient 2025, 2026 et 2027 pour les sinistres mineurs et majeurs, au coût de 225,00 \$ par année;

**QUE** le conseil autorise et mandate Monsieur le maire ou en son absence la mairesse suppléante, ainsi que le directeur général ou en son absence son adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente;

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 23000 494.

ADOPTÉE

13. **LOISIRS ET CULTURE**

14. **FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS**

15. **VARIA**

16. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

24-09-824

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Constance Ramacieri, il est 19h36.

---

**M. Pierre Martineau**  
**Maire**

---

**M. Matthieu Simoneau**  
**Directeur général et greffier-  
trésorier**

*Je, Pierre Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal excepté la résolution no. 24-09-819 pour laquelle j'exerce le droit de veto conformément à l'article 142 (3) du Code municipal.*